

La concertation pour le SRCE

Atelier thématique n°1

*Outils et mesures
pour prendre en compte
les enjeux de continuité écologique
à l'échelle intercommunale*

13 décembre 2011



Vos interlocuteurs





Caroline Vendryes

Chef de la mission "trame verte et bleue"

Jean-Marc Bernard

Chargé de mission "planification et biodiversité"



Vincent Hulin

Chargé de mission biodiversité

Hélène Colas

Chargée de mission territoriale



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE





Jean-Christophe Kovacs
Thomas Sauzon

Quelques références

- ✓ Cartographie de la TVB de la Bourgogne préalable à l'élaboration du SRCE
- ✓ Cartographie du SCoT Sud 54 du département de Meurthe-et-Moselle
- ✓ Analyse de la TVB pour les SCoT du Val Maubuée (77) et de Cergy-Pontoise (95)
- ✓ Révision de l'inventaire ZNIEFF sur plusieurs départements d'Ile-de-France
- ✓ Programmes de recherche COPAFAUNE et « Couloir de vie » sur les continuités écologiques et la fragmentation de l'espace...

Quelles missions ?

- **Identification des composantes de la TVB**
- **Identification des enjeux**
- **Définition des mesures et outils de mise en œuvre**
- **Rédaction du SRCE**

Quelques références

- ✓ SRCE Auvergne, Basse-Normandie, Bretagne, Languedoc-Roussillon
- ✓ Plan Biodiversité de la Ville de Paris, Charte de la biodiversité en Champagne-Ardenne

Une intervention dans la continuité du séminaire de lancement du SRCE IDF en oct. 2010

Quelles missions ?

- Animation
- Communication
- Cohérence du processus de concertation

La démarche SRCE

Une vision d'ensemble pour comprendre le rôle des ateliers thématiques



Le SRCE : la traduction régionale de la Trame verte et bleue

Un document
d'aménagement du territoire

- Révisable tous les 6 ans
- Co-élaboration État/Région
- Comité régional TVB



une stratégie
un cadre d'intervention
une dynamique
d'acteurs

- Biodiversité et aménagement du territoire : mixité des partenaires
- Prise en compte des enjeux écologiques **ET** des activités socio-économiques
- Cohérence des politiques sectorielles

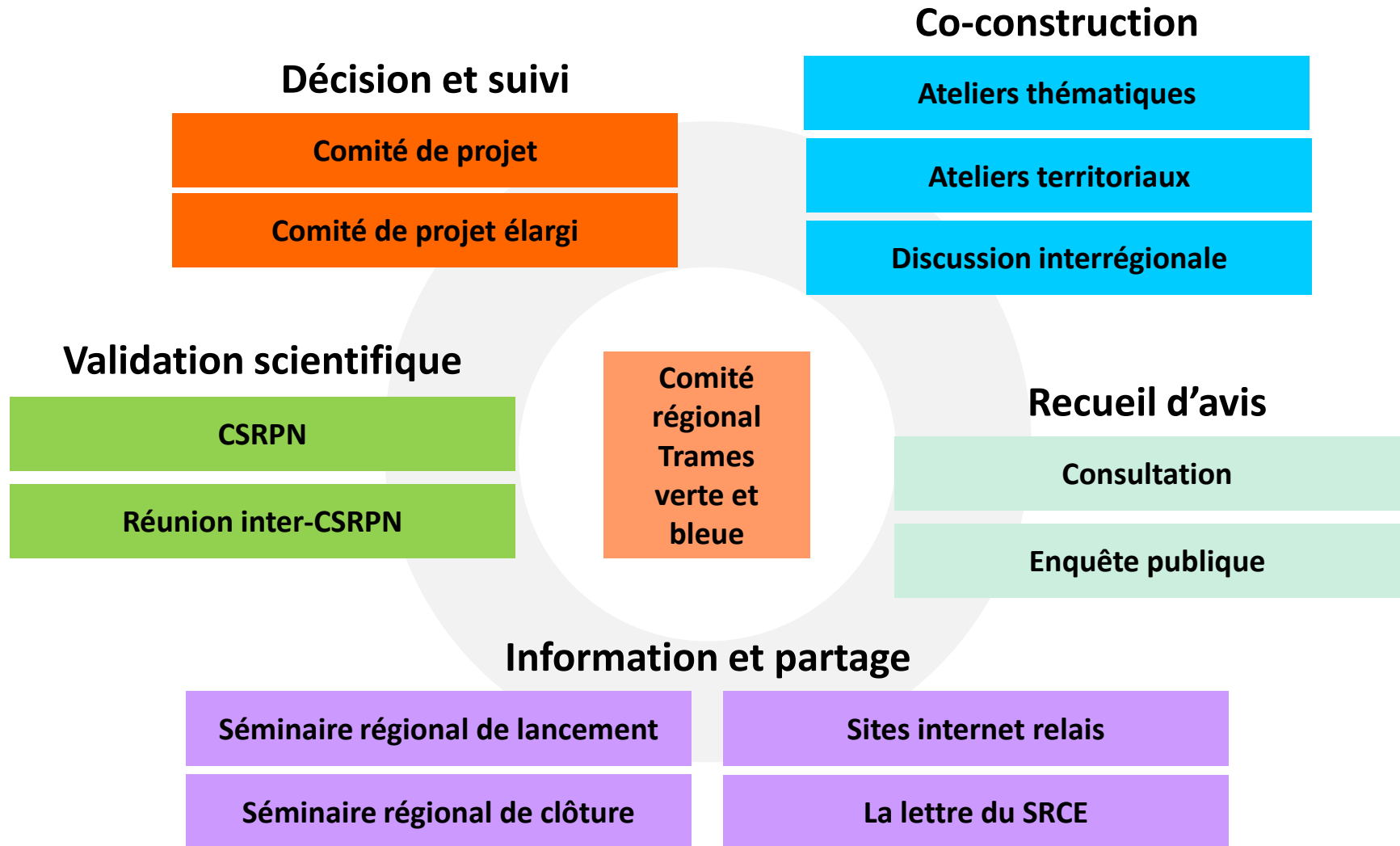
Le SRCE : son contenu

- a. les **enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques
- b. les **composantes** de la Trame Verte et Bleue
- c. une **cartographie** de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région
- d. les **mesures contractuelles mobilisables** pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques
- e. les **mesures prévues** pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques

Le SRCE : son calendrier

- 
- **2009 - 2010** 4 Clubs des continuités
 - **22 octobre 2010** Séminaire de lancement du SRCE
 - **Janvier 2011** Lancement de l'étude
 - **5 octobre 2011** Installation du CRTVB
 - **Décembre 2011-juin 2012**
Ateliers techniques thématiques et territoriaux
Réunions interrégionales
 - **Août-octobre 2012** Information des communes et consultation
 - **Décembre 2012-avril 2013** Enquête publique
 - **Printemps 2013** Approbation du SRCE
 - **Printemps 2013** Séminaire régional

Le SRCE : une démarche concertée



Les ateliers thématiques : périmètres

Co-construction

Ateliers thématiques

Ateliers territoriaux

Discussion interrégionale

Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique :

1. à l'échelle intercommunale → 13 décembre 2011 (matinée)
2. à l'échelle communale → 13 décembre 2011 (après-midi)
3. dans les infrastructures linéaires
4. dans les espaces urbains et périurbains
5. en zone agricole
6. en milieu forestier
7. dans les milieux aquatiques et les zones humides

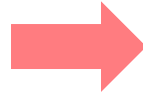
Les ateliers thématiques : objectifs

Co-construction

Ateliers thématiques

Ateliers territoriaux

Discussion interrégionale



Objectif : construire la liste des outils et mesures susceptibles de permettre la mise en œuvre du SRCE

NB. Le cadre réglementaire est exclu de cette réflexion régionale.

1 à 3 réunions par atelier thématique, en fonction des besoins :

✓ **1^{ère} série de décembre 2011 à mars 2012** : élaboration de la liste des mesures prioritaires et identification des outils à mobiliser

✓ **2^{ème} série de mai à juin 2012** : analyse des propositions réalisées pour répondre aux besoins d'outils exprimés

Les ateliers thématiques : la valorisation de leur contribution dans le SRCE

Les contributions des ateliers alimenteront notamment les volets d et e du schéma :

- d. les **mesures contractuelles mobilisables** pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques
- e. les **mesures prévues** pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques

La forme que prendront ces volets reste à définir, avec vous, et en lien avec les orientations nationales qui proposent d'élaborer :

- un catalogue de mesures
- un zoom sur des actions prioritaires et définies précisément
- un point sur les acquisitions de connaissances à réaliser

Vocabulaire :
un outil permet / facilite / encourage la mise en œuvre d'une mesure.

Notre programme



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Ordre du jour

L'objectif : identifier les mesures de mise en œuvre du SRCE les plus adaptées aux enjeux franciliens ET les outils nécessaires à leur mobilisation

9h30	Accueil des participants
10h	Exposé introductif : les liens entre SRCE et démarches intercommunales
10h15	Débat sur les mesures prioritaires en Ile-de-France et approfondissement de leurs conditions de mise en œuvre
12h15	Conclusion de la matinée : la restitution des débats, les prochaines échéances

Des questions sur la démarche ?



Exposé introductif

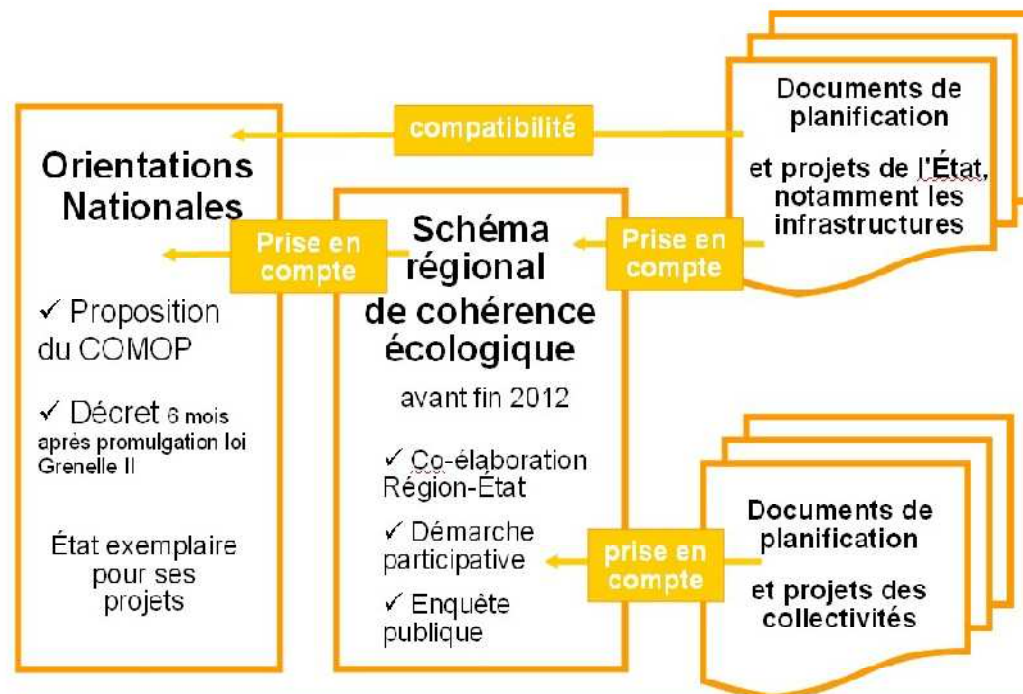


SRCE et démarches intercommunales

Quels liens réglementaires ?

Les documents de planification et projets des collectivités devront prendre en compte les résultats du SRCE :

- reprendre les éléments du schéma
- les compléter et les préciser



Le SRCE prend en compte les éléments pertinents du SDAGE.

Le SDAGE intègre la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

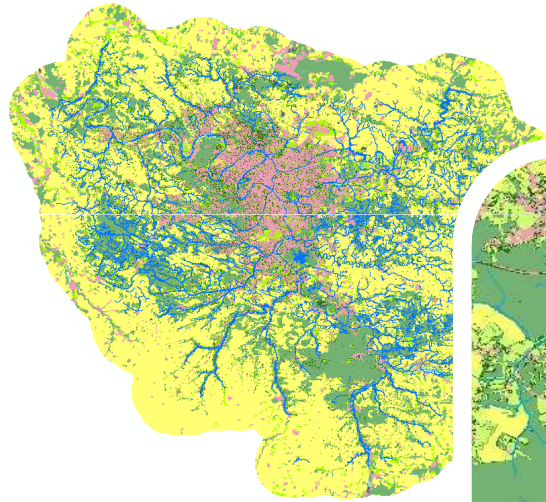
SRCE et démarches intercommunales

L'emboîtement des échelles

Exemple de thématique						
Document	Echelle d'analyse	Bocage/haie	Espaces agricoles	Trame herbacée	Zones humides	Cours d'eau
SRCE	1/100000 au 1/50000	Grands ensembles bocagers régionaux	Délimitation des grands terroirs agricoles, des zones d'élevage...	Grands ensembles riches en prairies, friches, pelouses et/ou landes	Grandes zones humides régionales	Cours d'eau principaux
SCOT	1/25000	Secteurs bocagers avec diverses densités de haies	Délimitation des unités agricoles, des ensembles prairiaux	Délimitation des prairies, pelouses, landes... > à quelques ha	Ensemble des zones humides > à quelques ha, des secteurs riches en mares...	Prise en compte du chevelu secondaire
PLU/PLUi	1/10000 au 1/5000	Réseau de haies, alignements d'arbres et arbres isolés	Délimitation des parcelles agricoles et prairiales	Prise en compte des bandes enherbées, des clairières...	Cartographie des petites zones humides rivulaires, des mares et mouillères	Ensembles des écoulements locaux : cours d'eau temporaires, fossés...

SRCE et démarches intercommunales

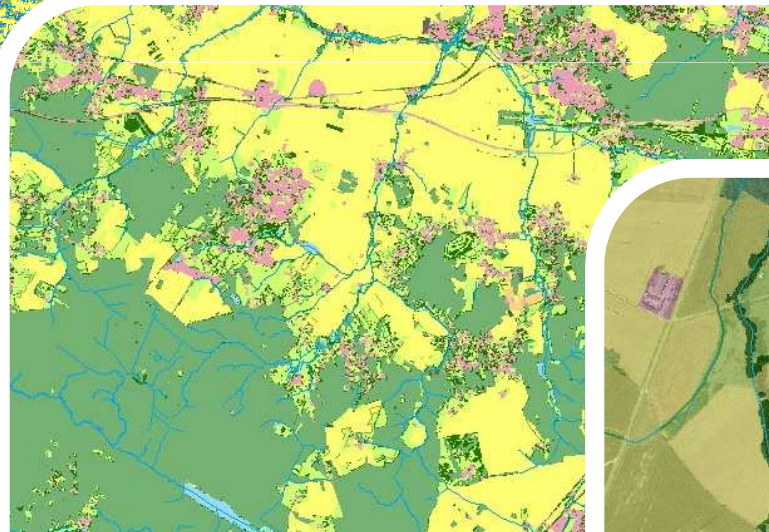
L'emboîtement des échelles



SRCE

1/100 000 au 1/50 000

Ex. Grands ensembles bocagers régionaux



SCoT

1/25 000

Ex. Secteurs bocagers avec diverses densités de haies



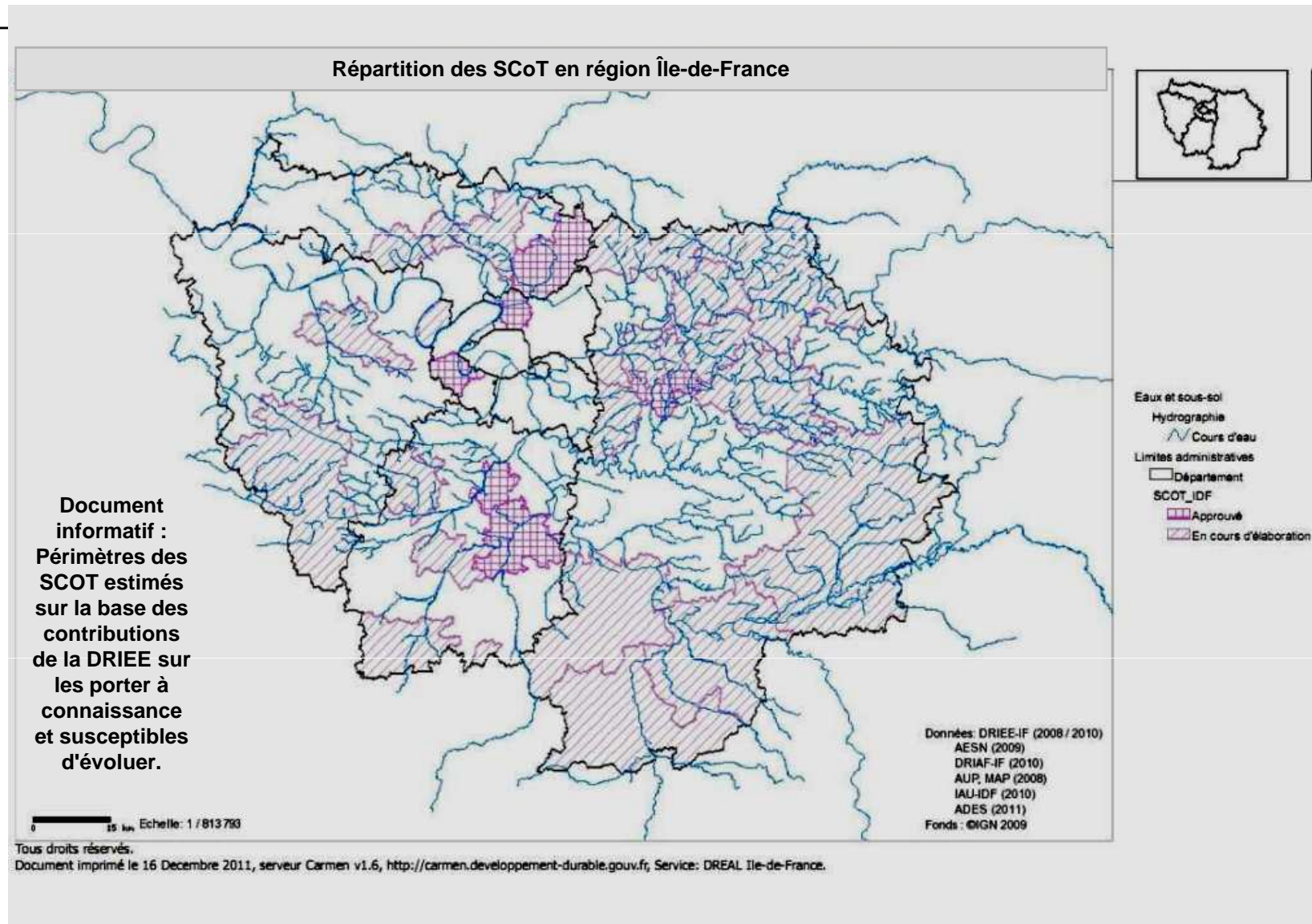
PLU/PLUi

1/10000 au 1/5000

Réseau de haies, alignements d'arbres et arbres isolés

SRCE et démarches intercommunales

Le point sur le contexte francilien



Mesures prioritaires en Ile-de-France

*Identification et analyse de leurs conditions
de mise en œuvre*



SRCE et démarches intercommunales

Les familles de mesures envisageables

Nos principales sources :

- Le projet de Guide n°4 du COMOP consacré à l'urbanisme
- Le Guide méthodologique SCoT et TVB en Midi-Pyrénées
- Une analyse de différentes expériences menées en Ile-de-France et ailleurs en France (SCoT Grenelles)

SRCE et démarches intercommunales

Les familles de mesures envisageables

Les mesures pouvant être prises dans le cadre d'un SCoT	Les autres mesures mobilisables à l'échelle intercommunale
Dans le document de présentation du SCoT	Les chartes des PNR
Dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)	Les contrats de Pays
Dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO)	Les contrats de rivière
Dans le choix des indicateurs de suivi	Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
	Le Plan Seine en Ile-de-France
	Les Chartes forestières
	Les Agendas 21
	Les DocOb des zones Natura 2000

SRCE et démarches intercommunales

La règle du jeu

Pour chaque famille de mesures, 2 exercices :

- 1. Compléter la liste des mesures envisageables**
- 2. Identifier les outils** qu'il faudrait mettre à la disposition des acteurs dans la région pour qu'ils mettent en œuvre (davantage) ces mesures

Le mesures pouvant être prises dans le cadre d'un SCoT

dans le document de présentation du SCoT

S'appuyer sur une synthèse des données écologiques disponibles et des inventaires spécifiques

Élaborer une cartographie des sous-trames écologiques locales en respectant la typologie du SRCE d'Ile-de-France

Identifier les réservoirs de biodiversité du SRCE et analyser leur niveau de connexion ou d'isolement avec d'autres espaces naturels

Mener des études complémentaires sur des sites ignorés par le SRCE afin si nécessaire de les intégrer à la liste des réservoirs

Cartographier les continuités écologiques pour les groupes sensibles à la fragmentation et identifier les zones de fragilité

Identifier et hiérarchiser les points noirs ou obstacles limitant ou bloquant la libre circulation des espèces

Réaliser des schémas de secteur pour zoomer sur les espaces de la Trame verte et bleue qui nécessitent des compléments

Le mesures pouvant être prises dans le cadre d'un SCoT

dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Préserver des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques

Limiter l'étalement urbain en veillant à favoriser la nature en ville et à maintenir des continuités écologiques

Favoriser la multifonctionnalité des espaces publics afin d'assurer en un même lieu le maintien de la biodiversité et d'autres fonctions

Veiller à préserver des entités cohérentes d'espaces agricoles susceptibles de se maintenir à long terme

Mettre en œuvre une stratégie de résorption des points noirs et obstacles (terrestres et aquatiques) au sein des réservoirs de biodiversité et sur les principales continuités écologiques

Veiller à préserver ou restaurer la qualité et lutter contre les pollutions des habitats aquatiques

Le mesures pouvant être prises dans le cadre d'un SCoT

dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Définir les espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger strictement

Définir des recommandations pour l'inscription des espaces concernés dans les PLU et PLUi en zones N ou A et les modalités de protection des espaces nécessaires

Maintenir des corridors terrestres et aquatiques entre les réservoirs

Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

Définir les objectifs à atteindre en matière de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation

Préciser les études à mener à l'échelle communale lors de l'élaboration de PLU

Préconiser aux maîtres d'ouvrage de réaliser une étude environnementale avant la réalisation des aménagements autorisés par le SCoT

Demander aux communes et aux aménageurs de prendre en compte la TVB dans les futurs aménagements

Demander à ce que des mesures compensatoires soient mises en œuvre en cas d'atteinte significative aux réservoirs et continuités écologiques

Le mesures pouvant être prises dans le cadre d'un SCoT

dans le choix des indicateurs de suivi

Intégrer des indicateurs simples mais indirects qui donnent des informations sur la TVB :

Protection du patrimoine naturel :

- part et évolution des surfaces protégées ou inventoriées (ZNIEFF, Natura 2000 et réserves naturelles),
- évolution du linéaire de haies protégées dans les PLU,
- nombre de mares préservées,
- linéaires de bandes enherbées le long des cours d'eau,
- évolution des surfaces agricoles et naturels...

Consommation d'espace :

- suivi de l'évolution des surfaces d'espaces naturels, agricoles, forestiers consommés,
- suivi des surfaces zones N, AU, U

Les autres mesures mobilisables à l'échelle intercommunale

Les autres mesures mobilisables à l'échelle intercommunale

Les chartes des PNR

Les contrats de Pays

Les contrats de rivière

Les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Plan Seine en Ile-de-France

Les Chartes forestières

Les Agendas 21



Conclusion



La suite des échanges

L'envoi d'un compte-rendu synthétique de nos échanges et la mise à disposition de la présentation sur le site de la DRIEE et l'espace JAHIA du Conseil Régional

Une seconde réunion de cet atelier thématique entre mai et juin 2012

La possibilité de faire part de vos propositions complémentaires aux adresses suivantes :

caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr

vincent.hulin@iledefrance.fr



Merci pour votre attention

Pour mieux répondre à vos attentes, merci de remettre à la sortie les questionnaires évaluatifs remplis...

